



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CABINET
DU GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE

LA CONSEILLÈRE AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Paris, le 9 octobre 2020

NOTE

**A l'attention de
Madame Sandrine Gaudin
Secrétaire générale des affaires européennes
--- 0 ---**

OBJET : Priorités politiques de la présidence française de l'Union européenne dans le domaine de la justice

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint les priorités que le ministère de la justice entend promouvoir dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne.

Le document joint intègre les priorités politiques qui donneront lieu en principe à des travaux au Conseil et les événements qui ont pour objet de les valoriser.

Isabelle Jégouzo

Présidence française de l'Union européenne 2022
Priorités du ministère de la justice

Les priorités du ministère de la justice s'inscrivent dans la ligne définie par le président de la République dans son discours de la Sorbonne et la tribune « une renaissance pour l'Europe ». Elles tiennent compte également de l'agenda européen défini par la Commission européenne dans ses orientations politiques 2019-2024 et anticipent l'état des différentes négociations susceptibles d'être en cours au moment où débute son mandat. C'est la raison pour laquelle, dès que ces priorités auront été validées, le ministère de la justice se rapprochera de la Commission pour s'assurer que les propositions qui seront déposées en 2021 correspondent effectivement à nos priorités.

Dans la détermination des événements qu'il entend organiser, le ministère de la justice a tenu compte de la volonté de sobriété affichée par la Présidence française et entend concentrer ses efforts sur les priorités lui permettant d'être lisible et d'avoir un réel impact.

Il entend également utiliser la présidence pour valoriser au niveau national l'action européenne qui, particulièrement dans le domaine judiciaire, a connu des avancées réellement majeures au cours des 20 dernières années.

Les priorités du ministère de la justice s'inscriront ainsi autour des trois thématiques majeures définies à la fois par le Président de la République et par la Commission européenne : l'Europe qui protège, la protection de l'environnement et le numérique.

1.- L'Europe qui protège :

Le ministère de la justice s'inscrit naturellement dans cette priorité qui se décline autour de différents thèmes : défense de l'état de droit, protection des plus vulnérables, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

➤ **Défense de l'Etat de droit et protection des droits fondamentaux:**

• **Travaux législatifs et politiques au Conseil**

L'Etat de droit s'impose désormais comme une priorité de l'agenda européen de la Commission et des présidences successives, à l'instar de la Présidence allemande. Le rapport sur l'Etat de droit dans l'Union européenne consacre une partie importante aux questions d'indépendance de la justice et de lutte contre la corruption. En fonction de la date de dépôt du rapport 2021, une discussion pourra se dérouler sur ces sujets au Conseil JAI même si l'enceinte principale de discussion sur ce sujet reste le Conseil affaires générales. La Présidence française s'attachera à doubler les discussions politiques par des travaux sur ce sujet entre professionnels de la justice, sous la double égide du Conseil supérieur de la magistrature et de la Cour de cassation.

De même, et en fonction de l'avancement des travaux, la PFUE pourrait avoir à traiter de l'adhésion de l'UE à la CEDH.

Les travaux menés dans le domaine du numérique (voir infra) tiendront également compte de la priorité donnée par le ministère à la protection des droits fondamentaux.

- Evènements

Le thème de la protection de l'Etat de droit et des droits fondamentaux pourra être porté par plusieurs évènements :

- une rencontre organisée par les hautes juridictions françaises (Cour de cassation et Conseil d'Etat) avec la Cour de justice et avec leurs homologues européennes sur le thème du **dialogue des juges à l'occasion des 70 ans de la Cour de Justice** (ce qui permettrait d'aborder avec la CJUE le sujet de l'arrêt télé2).
- Une rencontre organisée avec le Conseil supérieur de la magistrature et les hautes juridictions sur le thème de **l'indépendance de la justice**

➤ Lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

- Travaux législatifs et politiques au Conseil

Le sujet demeure au cœur des priorités françaises. Le cadre juridique permettant de le traiter est désormais largement en place et les travaux s'orientent désormais davantage sur les sujets liés à sa mise en œuvre. C'est pourquoi la présidence française s'attachera à un bilan, 20 ans après, de la mise en œuvre du mandat d'arrêt européen et de la fondation d'Eurojust. Si la Commission, poussée par le Parlement, devait déposer un instrument juridique destiné à réformer le mandat d'arrêt européen, la présidence française devrait réfléchir à la façon dont traiter cette proposition à laquelle elle est fermement opposée.

D'autres sujets clés dans les circonstances actuelles seront traités sous l'angle des échanges de bonnes pratiques et donneront lieu, le cas échéant à des conclusions du Conseil : traitement des mineurs de retour des zones de conflit et suivi carcéral et post carcéral des personnes condamnées pour terrorisme.

La question pourra se poser de finaliser les travaux en cours sur l'obtention de preuve dans le domaine numérique (e-evidence) et de démarrer un instrument sur les transferts de procédure auquel les suédois (qui font partie du même trio que nous) sont attachés.

Enfin la présidence française correspondra à la première année d'exercice du Parquet européen qui pourra donner lieu à un premier bilan. La question des relations entre le parquet européen et les Etats non membres de celui-ci ainsi que des relations du parquet européen avec les Etats tiers pourra donner lieu à des travaux au Conseil.

- Evènements

La lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée sera traitée soit sous l'angle de la coopération judiciaire pénale soit sous celui de la résilience et de la prévention du terrorisme à travers plusieurs évènements :

- Organisation d'une conférence sur le thème « **20 ans de progrès de la coopération pénale au sein de l'UE : les apports d'Eurojust et du MAE** » qui pourra, le cas échéant être jumelée avec la réunion du réseau judiciaire européen en matière pénale ;
- Séminaire sur le **1^{er} bilan du parquet européen** au bout d'une année de fonctionnement où pourra être abordée la question de l'extension de ses compétences au terrorisme (cf. discours de la Sorbonne) ou à d'autres matières telles que la criminalité environnementale ou la santé;
- Rencontres, organisées éventuellement avec le RAN (Radicalisation Awareness Network) sur les expériences de **prise en charge des mineurs de retour de théâtres d'opérations terroristes** (événement DPJJ) et sur le thème « **lutter contre la radicalisation en prison** » (DAP).

Par ailleurs la présidence sera l'occasion de réunir plusieurs réseaux au sein desquels la France joue un rôle actif :

Réseau des écoles de formation judiciaire (REFJ)

Réseau européen des écoles pénitentiaires dont la France souhaiterait prendre la direction.

➤ **Protéger les plus vulnérables**

• **Activités législatives et politiques :**

La protection des victimes d'infractions pénales a donné lieu à l'adoption par la Commission européenne d'une stratégie saluée par la France. La PFUE sera l'occasion de poursuivre les travaux sur ce sujet où la France dispose d'une compétence européenne reconnue. Un des apports de la présidence française, outre des travaux législatifs qui dépendent du dépôt par la Commission d'instruments sur la prise en compte des victimes dans le procès pénal ou sur l'indemnisation des victimes, pourrait être de formaliser l'existence du réseau européen d'aide aux victimes. Sur le fond, une attention particulière sera accordée à la question des victimes de terrorisme et des violences faites aux femmes dans la suite des travaux du Grenelle. Une éventuelle proposition de la Commission relative à l'obligation de ratification par les Etats membres de la convention d'Istanbul pourra faire l'objet de travaux.

La question de la lutte contre la traite des enfants et la pédopornographie pourrait faire l'objet d'une proposition législative de la part de la Commission annoncée dans le cadre de la stratégie qu'elle a rendu publique en juillet (voir infra également).

En matière civile, la France plaide depuis plusieurs années pour que l'UE s'implique dans la protection des majeurs vulnérables en rendant obligatoire la ratification par les Etats membres de la Convention de La Haye sur la protection internationale des adultes complétée par un règlement renforçant et organisant la coopération entre Etats membres. Des travaux visant à préparer une proposition de la Commission ou à débiter les travaux si celle-ci était déjà déposée pourront avoir lieu sous présidence française.

L'entrée en vigueur de la Convention Bruxelles II bis renouvelée, donnera également lieu à des échanges entre professionnels.

• **Evènements**

- **12 mars 2022, à l'occasion de la journée européenne des victimes de terrorisme**, la France organisera une **conférence du réseau européen d'Aide aux victimes** et posera la **première pierre du musée mémorielle** dont la vocation européenne est déjà affirmée.
- **Lutte contre les violences intrafamiliales, quelles bonnes pratiques au niveau européen?** Trois ans après le Grenelle sur les violences faites aux femmes et alors que ce sujet se développe au niveau européen, une conférence permettra de faire un état des pratiques européennes et de développer les réseaux d'experts sur la prise en charge de ce sujet.
- **Protection des adultes vulnérables, comment améliorer la coopération entre Etats ?** Evènement organisé en lien avec la Cour de cassation
- **Entrée en vigueur de la Convention Bruxelles II Bis révisée, renforcer les échanges entre professionnels dans les conflits parentaux intra européens**, évènement en lien avec l'anniversaire du réseau judiciaire civil.

2. **Justice et numérique :**

Le ministère de la justice s'inscrit pleinement dans la dynamique française relayée par la Commission européenne de faire du numérique un axe essentiel de l'action européenne. Le sujet sera décliné à la fois sous l'angle de la numérisation de la justice et sous celui de l'encadrement réglementaire du développement du numérique.

➤ **Numérisation de la justice**

• **Activités législatives et politiques**

La période de confinement a souligné à quel point le numérique pouvait être essentiel à la continuité de la justice. La Commission, sur la base des conclusions du Conseil adoptées sous présidence allemande, déposera en fin d'année une stratégie pour la justice numérique.

Sous le premier angle, la Commission devrait déposer début 2021, une initiative législative visant à donner une base légale au **projet e-codex** (création d'un réseau sécurisé d'échange d'information entre les systèmes judiciaires nationaux). En fonction de l'avancée des travaux sous les présidences portugaises et slovènes, ce projet pourrait aboutir sous présidence française.

La Commission a également annoncé qu'elle pourrait proposer un cadre éthique de l'intelligence artificielle. Le Conseil adoptera prochainement des conclusions sur ce sujet que la France avait porté lors de sa présidence du comité des ministres du Conseil de l'Europe en 2019. Les réflexions portent notamment sur l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la démocratie ; la question de l'articulation de travaux européens, indispensables compte-tenu par exemple du développement des applications de tracking dans le contexte de la crise sanitaire, avec ceux menés au niveau du Conseil de l'Europe, se posera naturellement.

➤ **Encadrement du développement du numérique**

• **Travaux législatifs et politiques**

Les travaux sur l'obtention des éléments de preuve en ligne (e-evidence) seront sans doute achevés. En revanche, la France devra reprendre, et peut être conclure en tenant compte du droit positif européen tel qu'il aura été adopté, les travaux avec les Etats Unis sur le même sujet. Ces travaux sont actuellement ralentis dans l'attente de l'issue des négociations sur e-evidence.

La présidence française devra en outre suivre les travaux annoncés par la Commission sur le sujet de la lutte contre la haine, le racisme et l'antisémitisme sur internet et sur la lutte contre la pédopornographie en ligne, en fonction des propositions qui figureront d'une part dans le Digital Service Act et d'autre part dans des initiatives spécifiques annoncées par la Commission.

• **Evènements :**

Organisation **d'une conférence sur les réponses judiciaires aux infractions commises grâce à Internet** (pédopornographie et haine en ligne notamment) en lien avec le Secrétariat d'Etat au numérique

Evènement conjoint avec le notariat sur le thème « **Notariat européen et interconnexion des réseaux** ».

➤ **Protection des données personnelles**

Les questions relatives aux échanges de données personnelles avec les Etats tiers se poursuivront vraisemblablement sous présidence française (suites de l'annulation du privacy shield et décision d'adéquation avec le Royaume Uni).

De même, des travaux se dérouleront éventuellement au Conseil sur les suites de la jurisprudence télé2, quadrature du net.

Enfin la France poursuivra les travaux liés à l'évaluation de la mise en œuvre de la directive « police »

3 – Justice et protection de l'environnement :

Priorité affirmée de la Commission européenne, la protection de l'environnement sera au premier plan également des priorités françaises et le ministère de la justice s'y inscrit logiquement dans sa sphère de compétence.

➤ **Protection de l'environnement par le droit pénal**

- **Activités politiques et législatives**

En 2019, la France, lors des discussions préparatoires au rapport de la présidence sur l'avenir du droit pénal, avait déjà appelé de ses vœux une initiative législative en matière de criminalité environnementale : cette thématique avait été retenue dans le rapport finalement adopté lors du Conseil JAI de juin 2019¹.

La France souhaite que la Commission avance sur ce sujet, ce qu'a confirmé la Présidente de la Commission à l'occasion du discours sur l'état de l'Union. Faire avancer un texte de droit pénal au niveau de l'UE sera une priorité de la présidence française dans le domaine de la justice.

- **Evènements**

Organisation **d'une conférence réunissant les acteurs de la lutte contre la criminalité environnementale** (notamment JULIS, OCLAESP, réseau européen des procureurs pour l'environnement qui pourrait, à cette occasion, être relancé) et qui constituerait une opportunité intéressante de promouvoir nos réformes nationales. Cette conférence pourrait également être le forum d'une réflexion sur l'opportunité d'étendre les compétences du parquet européen à la criminalité environnementale transfrontalière.

¹ Doc. Conseil 9726/19